

Madame le Préfet,
Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés,
Monsieur le représentant du Président du Conseil Régional,
Monsieur le représentant du Président du Conseil Général
du Cher
Monsieur le représentant du Maire de Bourges,
Mesdames et Messieurs les Elus,
*Madame la Première Présidente de la Cour d'appel de
Montpellier, empêchée par les conditions météorologiques
mais qui est avec nous par la pensée,*
Messieurs les Premiers Présidents des cours d'Orléans et
Limoges,
Monsieur le Procureur général d'Orléans,
Mesdames et Messieurs les représentants des services
extérieurs de l'Etat, des institutions civiles, militaires et
religieuses,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Tribunaux de
Commerce et des Conseils de Prud'hommes de Bourges,
Châteauroux et Nevers,
Mesdames et Messieurs les Magistrats et fonctionnaires de
la Cour et des Tribunaux,
Mesdames et Messieurs les Avoués, les Bâtonniers et
Avocats, les Officiers ministériels et auxiliaires de justice,
Experts, Juges de proximité et Conciliateurs,
Mesdames, Messieurs les représentants du monde
associatif et de la presse,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'adresser mes premiers mots aux
membres du Conseil Supérieur de la Magistrature pour
leur exprimer mes remerciements et ma gratitude d'avoir

proposé à Monsieur le Président de la République ma nomination à ce poste éminent. Je mesure l'honneur qui m'est fait, et surtout la responsabilité qui me revient d'en assumer la charge.

Mesdames et Messieurs les Personnalités et les Elus de cette région, je m'associe aux remerciements qui vous ont été adressés pour votre présence à *nouveau dans cette salle à quelques semaines de la rentrée judiciaire*. Elle témoigne de la **considération** dans laquelle les institutions que vous représentez tiennent l'institution judiciaire et ses représentants dans cette Cour.

La **qualité des échanges** dans le *respect scrupuleux des prérogatives de nos fonctions respectives* constitue un gage de réussite des actions entreprises *pour le service des personnes qui sont amenées à un moment ou un autre de leur vie à croiser les chemins de la justice*.

Je tiens à *maintenir les relations de confiance et constructives* qui existent et **serai heureux de vous rencontrer dans les prochains jours** pour évoquer les questions d'actualité et notamment les suites de la réforme de la carte judiciaire et par exemple, la place des actions en faveur de l'accès aux droit.

Je suis également particulièrement touché par la présence des **Hauts Magistrats** qui ont tenu à **faire le déplacement** à Bourges !

Madame la **Première Présidente de la Cour d'appel de Montpellier**, à qui je m'adresse par-delà le Massif Central enneigé, votre empreinte laissée dans cette Cour est

toujours très présente, comme M. le Président de Chambre Puechmaille et M. le Procureur général viennent de le rappeler.

Vous comprendrez *mon émotion toute particulière* à cet instant, puisqu'après avoir été votre secrétaire général à Montpellier, et président du tribunal de Perpignan, *sous votre autorité*, il m'est donné aujourd'hui de *poursuivre l'oeuvre que vous avez accomplie* dans cette cour d'appel de Bourges !

J'ai déjà reçu de *nombreux témoignages de votre dynamisme et votre efficacité dans l'action* que vous y avez mené !

Aussi, je m'inspirerai de votre exemple et vous me permettrez, *en qualité de **débutant dans cette fonction***, de solliciter vos **conseils** forgés par une expérience confirmée ! Je vous en remercie d'avance !

Messieurs les Premiers présidents et Procureurs généraux des cours d'appel voisines, d'Orléans et de Limoges, notre proximité géographique mais également des liens de coopération professionnelle et même d'amitié, expliquent et justifient votre présence à nos côtés ce matin. Ils sont le gage d'un travail fructueux à poursuivre et développer entre nos juridictions qui ont bien des traits en commun.

Je remercie également les **Présidents et Procureurs du ressort de cette cour d'appel** qui ont tenu à assister à cette audience protocolaire.

C'est l'occasion pour moi de vous adresser pour vous-mêmes et **à l'intention de vos collaborateurs, magistrats, greffiers et fonctionnaires**, un message d'encouragement et de confiance dans l'exercice délicat de la « Mission justice » qui repose sur les compétences et l'engagement professionnel de tous !

Notre travail sera d'autant plus efficace pour répondre aux attentes des justiciables que nous le situerons dans une dynamique commune ! *Nos échanges entre nos juridictions respectives doivent demeurer aussi faciles et confiants que j'ai pu percevoir lors de nos premières rencontres.*

Mesdames et Messieurs représentants des juridictions consulaires et prud'homales, *je vous remercie de votre accueil et vous assure de l'attention que je porterai à vos préoccupations.*

Mesdames et Messieurs les membres des professions judiciaires *sans lesquels il n'est pas de bonne justice, je serai le plus disponible possible pour écouter vos interrogations et apporter au mieux, les réponses à vos attentes dans notre monde judiciaire en pleine mutation.*

*Je vois dans cette salle des visages qui me sont familiers depuis quatre ans à **Perpignan**...*

M. Procureur de la république de Perpignan, cher Jean-Pierre, *je n'avais pas imaginé quitter le palais Arago avant toi ...* mais vos hautes fonctions de membre du Conseil Supérieur de la Magistrature, en raison d'une conjoncture inédite, te maintiennent à ton poste... *dans cette juridiction*

*si particulière et attachante à la fois... Nous avons assuré, en parfaite confiance et respect mutuel de nos fonctions, la direction de ce tribunal « compliqué » mais tellement attachant... en saisissant toutes les occasions, avec le soutien actif de nos chefs de cour, et tout particulièrement le vôtre, Mme la première présidente, pour attirer l'attention sur les « **conditions indignes de travail** » comme l'avait relevé le Premier Président Canivet, après une visite de nos locaux, dans une lettre au Garde des sceaux...Ce qui a conduit Mme DATI à se rendre sur place pour effectuer un état des lieux..., prémisses de ce qui est devenu le projet de Cité judiciaire... **Cette démarche commune et constructive reste pour moi un exemple qui m'inspirera pour faire avancer les projets en cours ou futurs dans ce ressort ...***

Mme la Première Vice-présidente, Nadia Bergouniou-Gournay, je te renouvelle mes vœux les plus chaleureux de réussite dans la *mission d'intérim* qui te revient ! Je suis sûr que tu parviendras à surmonter les tempêtes à la barre de *ce navire* dont tu as désormais la responsabilité !

Je remercie également **les membres de ma famille et amis** qui sont venus de Bourges, mais depuis Limoges et le Grand Sud : **Perpignan** bien sûr, comme **M. le Bâtonnier Germa**.... mais également de **Grasse**, et même de **Foix**... ! Votre présence à mes côtés ce matin, et les **nombreux témoignages d'amitié des absents**, me vont droit au cœur !

Monsieur le **Président de Chambre Doyen**, je vous remercie tout particulièrement pour vos propos d'accueil, si chaleureux et bienveillants, (*trop élogieux aussi...*)

Je suis très sensible à la manière **loyale, compétente et efficace et toujours très agréable**, avec laquelle vous m'avez ouvert les portes et présenté cette juridiction.

Permettez-moi d'associer à mes remerciements, **M. Hubert Loiseau, le secrétaire général de la première présidence.**

Il constitue, un « ***pilier*** » **de cette cour** : le premier président, et pendant l'intérim, le président de chambre doyen, mais également tous les magistrats ou les fonctionnaires, de la cour comme des tribunaux, savent ***qu'ils peuvent compter sur lui***, et *Mr le Procureur général, vous ne me démentirez pas !*

Je m'associe personnellement à l'**hommage que vous nous avez rendu à M. le Premier Président Robert CORDAS**, qui m'a adressé ses encouragements pour lui succéder à ce poste où il m'a dit **qu'il avait trouvé pleine satisfaction.**

M. le Procureur Général, dès notre première échange téléphonique, vos propos chaleureux à mon égard m'ont permis de situer **le cadre à la fois harmonieux et sympathique** de notre collaboration dans l'intérêt de cette Cour d'appel. *J'ai été personnellement touché par votre démarche allant jusqu'à vous déplacer, à l'heure du laitier, pour m'accueillir sur le quai de la gare... de Vierzon ... et par une température négative !!*

J'ai particulièrement apprécié la présentation précise et détaillée du ressort, de ses atouts comme de ses difficultés.

Votre **engagement personnel** marqué par **un dynamisme et une volonté d'avancer sur les chantiers à tous les niveaux**, ne peuvent me laisser insensible, au moment où je mesure les défis qui nous sont lancés et auxquels nous devons répondre le plus harmonieusement possible, **en dyarchie** !. Je vous remercie pour la sincérité et l'authenticité comme la chaleur de vos propos à mon égard et des échanges que nous avons.

Soyez assuré qu' en ce qui me concerne, je vous rejoins pour souhaiter que **l'exercice de nos responsabilités respectives de chefs de cours** soit marqué de **la même confiance** et de **la même loyauté** dont vous vous êtes félicité avec M. le Premier Président CORDAS.

Sauf erreur de ma part, mais je fais confiance aux historiens locaux pour me corriger, je serais donc **le 33° Premier Président de la cour d'appel de Bourges**, le décompte commençant en 1811...*un rapide calcul me ferait espérer rester 6 ans à ce poste si je me fie à la moyenne des durées de présence de mes, précécesseurs ... Certains...ou certaines, dont Mme Trochain... sont restés bien moins longtemps et ont laissé une empreinte durable...Voilà un beau challenge...*

J'ai constaté la très **bonne tenue du niveau d'activité et la qualité** du travail accompli dans cette cour... *revitalisée par Mme la Première Présidente Trochain* ! Elle se maintient dans les premières du classement des cours d'appel en termes de délais de traitement des affaires ...

Et à titre de reconnaissance bien méritée, je relève que plusieurs de ses magistrats viennent d'accéder à des fonctions de responsabilité supérieure et jusqu' à la Cour de Cassation !

Il s'agit maintenant d'assurer la continuité,...et je sais pouvoir compter sur l'engagement professionnel de ses magistrats et fonctionnaires !

Concernant les **juridictions de première instance de Bourges, Châteauroux et Nevers**, après la fusion parfois douloureuse du fait de la fermeture de plusieurs tribunaux d'instance, la **départementalisation** est devenue quasiment uniforme pour les trois ressorts.

Grace à une certaine proximité des niveaux d'activité il est possible d'atteindre une meilleure *harmonisation et comparaisons des pratiques les plus efficaces* en vue de rendre un *service de qualité et performant pour répondre aux exigences* qui nous sont adressées.

Nous savons que l'accomplissement de la mission des magistrats en charge de juger, n'existe pas sans **le soutien permanent du corps des greffiers, fonctionnaires et techniciens du Service Administratif Régional, comme de chacune des juridictions**. J'ai déjà en quelques jours pu apprécier la *qualité de l'investissement professionnel des responsables et de leurs équipes*. Je les en félicite et compte sur leur dynamisme pour poursuivre leurs actions.

Sans vouloir annoncer dès maintenant et dans cette circonstance un plan d'action, je souhaite cependant en quelques mots, évoquer **trois défis qui me paraissent**

primordiaux que le monde judiciaire, *ici comme ailleurs*, doit relever sous peine de perdre son âme et sa crédibilité....

Premièrement, même si un certain décorum est encore en usage comme ce matin, il est déjà loin le temps de « *l'aura* » qui entourait l'action de la justice... Cette action ou plutôt la « **Mission Justice** » est bel et bien aujourd'hui, *par la volonté du législateur qui nous le rappelle régulièrement*, rangée parmi les « services publics ».

Le « **service public de la justice** » reste particulier certes, mais il est régi lui aussi par la LOLF ou certaines dispositions de la RGPP...

S'il bénéficie encore et toujours du **respect** de la part des citoyens et des autorités publiques, il est cependant soumis de façon de plus en plus pressante à des **contraintes économiques et des révolutions dans nos pratiques professionnelles** parfaitement inconcevables il y a encore quelques d'années !

Elles nous sont imposées par les découvertes technologiques et la nécessaire adaptation à un monde qui va de plus en plus vite...

J'en prendrai deux traductions très concrètes :

-l'incitation pour que les **interrogatoires** notamment devant le juge d'instruction, *mais également devant les formations de jugement*, soient effectués par

visioconférence, afin de soulager les services de police et de gendarmerie des 1500 ETP par an consacrés aux escortes judiciaires ! *Il n'est évidemment pas pensable de résister à une démonstration « économique » aussi claire...mais nous ne devons pas pour autant abandonner l'éthique et l'humanité de notre action !*

-La **réduction des effectifs** du personnel est la conséquence directe de l'instauration dans les services publics en général, des conséquences du **calcul de la performance**. Nous sommes donc passés, **par la volonté du législateur auquel nous devons des comptes**, au crible des **règles de management** des entreprises ...

- Et *l'adaptation qui a déjà commencé, risque d'être encore plus douloureuse...c'est là aussi une **évolution qui vient bouleverser les conceptions classiques** de nos métiers, de nos méthodes de travail comme de notre organisation.*

-Les **avancées technologiques**,comme la *communication électronique sécurisée* ou la *numérisation des documents* nous obligent à **nous remettre en cause en permanence**...Or la justice a besoin de temps pour agir dans la sérénité...*le temps judiciaire n'est pas le temps médiatique, ni même le temps économique !* Il ne faut pas le brader... la médiation est nécessaire dans certains conflits judiciaires or, elle a besoin de temps pour laisser s'exprimer les émotions...et parvenir à un accord...

Un 2° défi réside dans le constat que la confiance dans la justice n'est plus acquise comme un postulat ou dogme infaillible.

-Si depuis Voltaire, des **erreurs judiciaires**, aujourd'hui dénommées « *dysfonctionnements* », ont été dénoncés à travers l'Histoire...

...depuis ce que l'on a appelé le *fiasco de l'affaire d'Outreau...*, **l'action judiciaire est directement suspectée d'erreurs ...et qui plus au quotidien!**...En corollaire, la **responsabilité** de ses acteurs est recherchée et celle des **magistrats** en premier lieu !...

Dès lors, il appartient aux institutions politiques et démocratiques, **et c'est votre responsabilité, Messieurs les Parlementaires**, d'instaurer dans ce pays des **techniques procédurales** qui permettent, sinon de supprimer le risque d'erreurs, du moins, *car il n'existe pas de système infaillible*, **d'équilibrer les armes** entre les parties. Il est indispensable aussi de permettre de **détecter** avec une sorte de « *bulletins météo d'alerte* », **les signes avant-coureurs du risque d'erreur.**

C'est là une question capitale, voire de survie pour l'institution judiciaire dans ce monde qui évolue à une vitesse telle que nous ne pouvons à peine en mesurer les effets..

*Chaque édition du Journal officiel Ouvert un simple clic de nos ordinateurs nous apprend une **nouvelle réforme...** Une loi nouvelle, un décret d'application est publié qui remet en question notre action, nos concepts appris à la Faculté...les universitaires eux-mêmes peinent à commenter cette avalanche de textes... En définitive nous avançons sur un sol instable, ce qui **met en péril la sécurité juridique...***

Or, et c'est précisément l'objet du **3° défi** qui nous est lancé puisque la « **Justice** » est une **Valeur morale avant d'être un service public** ! Cette exigence supérieure a pour conséquence immédiate, **la recherche de la meilleure qualité possible** dans les *procédures et les décisions* prononcées, mais également dans le *comportement* de ses acteurs.

Au-delà du respect du **délai raisonnable de traitement des affaires**, nous devons fournir un **accueil efficace et compétent** qui commence dans les *points d'accès aux droit gérés par les CDAD et aux guichets de nos greffes...J'ai pu déjà constater en visitant les tribunaux, qu'il reste beaucoup à faire sur certains sites...*

-Le service de la justice dans son entier et la magistrature en particulier, se trouvent à un tournant de leur histoire !

-La déontologie du magistrat, l'unité du corps de la magistrature, l'indépendance des magistrats... Ces thèmes sont régulièrement et presque quotidiennement mis en exergue à l'occasion de faits divers ou d'affaires portées devant les tribunaux ...

*-Nous n'oublions pas que dans chacune de nos actions se joue la vie de personnes, enfants, femmes et hommes... lorsqu'« **avec des mains tremblantes** » ...derrière les écritures et procédures, nous « **rendons la justice** »...*

-Mais si la pression qui est mise sur les magistrats

*dans l'exercice de leurs fonctions devient particulièrement lourde et les jours à venir s'annoncent difficiles... **Il faut raison garder !***

*Les remises en question et la vigilance nous ont d'ailleurs été récemment rappelées de façon très précise par le Conseil Supérieur de la Magistrature dans le cadre d'un rapport d'activité sous le titre explicite: « **les Français et leur justice : Restaurer la confiance !** ». **Tout est dit !***

*- Je sais que dans ce ressort de **nombreux jeunes magistrats y font leurs premières armes avec succès: j'y vois un signe de bonne santé et de bon augure !***

*-Il m'est agréable ici à Bourges, de me référer à la **devise de Jacques Cœur** qui nous rappelle que les aléas de l'histoire ont toujours traversé la vie des hommes...et qu'à chaque époque, les défis qui leur sont lancés peuvent être relevés...*

*-C'est aussi pour moi l'occasion d'adresser une sorte de clin d'oeil à mon père qui faisait des bandes dessinées dans un journal qui paraissait il y a quelques dizaines d'années, sous le titre emprunté à cette devise : « **Cœurs vaillants !** ».*

*-Avec Jacques Coeur, je j'évoque l'**Histoire et la culture** dans cette région sont particulièrement riches et foisonnantes, sans doute moins expressives que celles des Catalans... et c'est avec impatience que j'en découvrirai les charmes discrets et secrets qui m'en ont*

été vantés.

M.Procureur général avez-vous d'autres réquisitions....

La cour donne acte à M. Procureur général de ses réquisitions, dit que du tout il sera dressé procès-verbal pour être joint aux actes importants de la juridiction.

-La cour vous invite à la retrouver dans le salon d'honneur pour un moment de convivialité.

L'audience solennelle est levée.